

**COMPTE RENDU PARTIEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2022**

L'an 2022, le 14 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, convoqué le 8 décembre 2022, s'est légalement réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert JOLLIET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 14

Étaient présents : Hubert JOLLIET, Marc SEVIN, Nadine JOVENIAUX, Claude PELLETIER, Catherine LEGRAND, Christophe BAZILLE, Claude GAGNEPAIN, Emmanuelle TICOT, Yoann ROBIN, Augustin-Marie CAUCHOIS, Lucille DUVALLET, Jean-Luc CHARRON, Dominique LORCET, Béatrice PRÉVOST

Pouvoirs : 6

Approbation du dernier procès-verbal :

Les membres approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2022.

2022-052 – Recensement de la population – Campagne 2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal : **charge** le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser ; **crée** 5 postes « non permanents » d'agents recenseurs ayant le grade d'adjoint administratif de 2ème classe ; **autorise** le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats de recrutement correspondants, dans le respect des conditions financières définies par l'INSEE ; **dit** que les crédits nécessaires à la campagne de recensement de la population 2023 seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

2022-053 – Autorisation de signature – Cigales et Grillons

A l'unanimité, le Conseil Municipal : **valide** le projet de convention de Cigales et Grillons pour l'année 2023 ; **valide** les projets d'avenants à la convention tripartite pour l'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement des petites vacances scolaires avec les communes de Gidy et Cercottes ; **autorise** le Maire à signer lesdits documents.

2022-054 – Budget principal : ouverture anticipée de crédits d'investissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** le Maire, jusqu'à l'adoption du budget de la commune, qui devra intervenir avant le 15 avril 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

	Prévu au BP 2022 + décisions modificatives (hors RAR)	Proposition 25 %
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		
2031 – Frais d'études	28 000,00 €	7 000,00 €
2051 – Concessions et droits similaires	8 000,00 €	2 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		
2111 – Terrains nus	100 000,00 €	25 000,00 €
2115 – Terrains bâtis	500 000,00 €	125 000,00 €
2116 – Cimetières	65 000,00 €	16 250,00 €
2128 – Autres agencements et aménagements	120 000,00 €	30 000,00 €
2135 – Installations générales, agencements...	50 000,00 €	12 500,00 €
2152 – Installations de voirie	300 000,00 €	75 000,00 €
21568 – Autre matériel et outillage d'incendie...	60 000,00 €	15 000,00 €
21571 – Matériel roulant – Voirie	73 000,00 €	18 250,00 €
2158 – Autres installations, matériel et outillages...	13 000,00 €	3 250,00 €
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	50 000,00 €	12 500,00 €
2184 – Mobilier	30 000,00 €	7 500,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		
2313 – Constructions	700 000,00 €	175 000,00 €
TOTAL	2 097 000,00 €	524 250,00 €

2022-055 – Budget eau : ouverture anticipée de crédits d'investissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** le Maire, jusqu'à l'adoption du budget du service eau, qui devra intervenir avant le 15 avril 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

	Prévu au BP 2022 + décisions modificatives (hors RAR)	Proposition 25 %
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		
203 – Frais d'études, recherche, développement	20 000,00 €	5 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		
2156 – Matériel spécifique d'exploitation	32 000,00 €	8 000,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		
2315 – Installations, matériel et outillage techniques	230 000,00 €	57 500,00 €
TOTAL	282 000,00 €	70 500,00 €

2022-056 – Demande de subventions pour le projet « Mise en place d'une défense incendie à Saint Barthélémy »

A l'unanimité, le Conseil Municipal : **adopte** le projet « Mise en place d'une défense incendie à Saint-Barthélémy » pour un montant de 40 726,07 € TTC ; **autorise** le Maire à déposer un dossier de candidature au titre des « Appels à projets d'intérêt communal 2023 » au Département ; **adopte** le plan de financement ci-dessous ; **sollicite** une subvention de 27 150,71 € auprès du Département, correspondant à 80 % du montant du projet ; **charge** le Maire de toutes les formalités.

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	% subvention	Montant
Travaux de création d'une réserve incendie	33 938,39 €	40 726,07 €	Département	80 %	27 150,71 €
			Autofinancement	20 %	6 787,68 €
TOTAL	33 938,39 €	40 726,07 €	TOTAL	100 %	33 938,39 €

2022-057 – Demande de subventions pour le projet « Rénovation des installations d'éclairage public »

A l'unanimité, le Conseil Municipal : **adopte** le projet « Rénovation des installations d'éclairage public » pour un montant de 696 480,00 € TTC ; **autorise** le Maire à déposer un dossier de candidature au titre des dotations d'investissement d'Etat 2023 ; **autorise** le Maire à déposer un dossier de candidature au titre du CRST 2023/2029 (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) du PETR Pays Loire Beauce ; **autorise** le Maire à déposer un dossier de candidature au titre du Fonds Vert ; **adopte** le plan de financement ci-dessous ; **sollicite** une subvention de 290 200,00 € auprès de l'Etat, correspondant à 50 % du montant du projet ; **sollicite** une subvention de 174 120,00 € auprès du PETR Pays Loire Beauce, correspondant à 30 % du montant du projet ; **charge** le Maire de toutes les formalités.

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	% subvention	Montant
Rénovation des installations d'éclairage public			Etat	50 %	290 200,00 €
Travaux	557 600,00 €	669 120,00 €	Région	30 %	174 120,00 €
Maîtrise d'oeuvre	22 800,00 €	27 360,00 €	Autofinancement	20 %	116 080,00 €
TOTAL	580 400,00 €	696 480,00 €	TOTAL	100 %	580 400,00 €

2022-058 – Demande de subventions pour le projet « Aménagement de trottoirs dans l'impasse des Tilleuls, la rue de l'Hermitage, la rue de la Bonne Dame et la rue des Hirondelles »

A l'unanimité, le Conseil Municipal : **adopte** le projet « Aménagement de trottoirs dans l'impasse des Tilleuls, la rue de l'Hermitage, la rue de la Bonne Dame et la rue des Hirondelles » pour un montant de 307 164,00 € TTC ; **autorise** le Maire à déposer un dossier de candidature au titre des « Appels à projets d'intérêt communal 2023 » au Département ; **autorise** le Maire à déposer un dossier de candidature au titre des dotations d'investissement d'Etat 2023 ; **adopte** le plan de financement ci-dessous ; **sollicite** une subvention de 89 589,50 € auprès de l'Etat, correspondant à 35 % du montant du projet ; **sollicite** une subvention de 115 186,50 € auprès du Département, correspondant à 45 % du montant du projet ; **charge** le Maire de toutes les formalités.

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	% subvention	Montant
Aménagement de trottoirs et enfouissement de réseaux dans l'impasse des Tilleuls / la rue de l'Hermitage / la rue de la Bonne Dame / la rue des Hirondelles			Etat	35 %	89 589,50 €
Travaux	238 150,00 €	285 780,00 €	Département	45 %	115 186,50 €
Maîtrise d'oeuvre	17 820,00 €	21 384,00 €	Autofinancement	20 %	51 194,00 €
TOTAL	255 970,00 €	307 164,00 €	TOTAL	100 %	255 970,00 €

2022-059 – Subvention pour le projet pédagogique 2022/2023 « Classe de découverte : du mouton à la laine » de l'école élémentaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal **attribue** la somme de 67,50 € par enfant pour la classe découverte « Du mouton à la laine » à Crocq (Creuse) des classes de CP/CE1 et CE1/CE2, du 10 au 14 avril 2023.

2022-060 – Autorisation de signature - Service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret (CDG45)

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** le Maire à signer l'avenant mettant fin à la convention actuelle ; **autorise** le Maire à signer la nouvelle convention.

2022-061 – Adhésion au service de prestation retraite du CDG45

A l'unanimité, le Conseil Municipal **décide** d'adhérer au service payant de la prestation retraite du CDG45 pour la constitution des dossiers et l'accueil des agents, selon tarif fixé par délibération du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret ; **autorise** le Maire à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures.

2022-062 – Reversement d'une partie de la taxe d'aménagement communale à la Communauté de communes de la Beauce Loirétaine (CCBL)

A l'unanimité, le Conseil Municipal **fixe** les conditions du reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine comme suit : 3 % du montant du produit perçu par les communes ; **met en œuvre** cette répartition à compter du 1^{er} janvier 2023 ; **autorise** le Maire à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait à Chevilly, le 15 décembre 2022

**La Secrétaire de séance,
Lucille DUVALLET**



**Le Maire,
Hubert JOLLIET**